



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
7 décembre 2018
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 12 de l'ordre du jour

Questions concernant les pays les moins avancés et questions mentionnées aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21

Questions concernant les pays les moins avancés et questions mentionnées aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport sur la trente-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts)¹ et a remercié le Gouvernement sierra-léonais d'avoir accueilli la réunion à Freetown du 21 au 24 août 2018.
2. Le SBI a remercié le Groupe d'experts et le secrétariat d'avoir apporté un appui aux pays les moins avancés (PMA) et d'avoir continué à coordonner les activités d'appui avec les organisations compétentes.
3. Le SBI s'est félicité des travaux du Groupe d'experts sur les enseignements tirés des chocs climatiques et sur les liens entre les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les objectifs de développement durable définis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Le SBI a noté que 6 des 22 propositions de pays en développement visant à accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat, ayant pour objet de soutenir l'élaboration des PNA, qui avaient été approuvées par le secrétariat du Fonds au 4 décembre 2018 provenaient de PMA².
5. Le SBI a également noté que les six propositions mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus représentaient un montant total de 15 millions de dollars des États-Unis, sur un total de 59,2 millions de dollars pour les 22 propositions.
6. Le SBI a en outre pris note des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et des travaux du Groupe d'experts sur les moyens de prendre en considération les difficultés rencontrées par les PMA dans ce processus, ainsi que de la nécessité d'améliorer encore l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat.

¹ FCCC/SBI/2018/18.

² FCCC/CP/2018/5 et informations les plus récentes communiquées au cours de la session par le secrétariat du Fonds vert pour le climat.



7. Le SBI a reconnu l'importance de l'Expo PNA en tant que manifestation mondiale consacrée à la communication sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA et s'est félicité de cette occasion d'établir des contacts entre le Fonds vert pour le climat et les participants à l'Expo PNA.
8. Le SBI a pris note des préparatifs de l'Expo PNA prévue en avril 2019 à Incheon (République de Corée) et a invité les Parties et les organisations compétentes à aider le Groupe d'experts à organiser cette manifestation et à y participer.
9. Le SBI a noté qu'au 30 septembre 2018, le financement total approuvé en faveur du Fonds pour les PMA au cours de l'exercice 2018 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'élevait à 78,4 millions de dollars³ et que le montant cumulé des ressources approuvées depuis la création du Fonds pour les PMA était de 1,25 milliard de dollars⁴.
10. Le SBI a pris note avec satisfaction des annonces de contributions financières d'un million d'euros du Gouvernement irlandais et de 50 millions de couronnes suédoises du Gouvernement suédois au Fonds pour les PMA et a demandé instamment que des contributions supplémentaires soient versées à celui-ci.
11. Le SBI attend avec intérêt de recevoir du Groupe d'experts des informations complémentaires sur les objectifs des PNA ouverts et le processus permettant aux pays d'y participer, ainsi que sur la manière d'en tirer le meilleur parti.
12. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de continuer d'établir des priorités pour les activités relevant de son programme de travail en fonction des ressources disponibles.
13. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer d'apporter un appui financier à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts.

³ FCCC/CP/2018/6.

⁴ Voir le document GEF/LDCF.SCCF.25/Inf.02 du Fonds pour l'environnement mondial.